



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/17873  
28 février 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 59ème séance plénière de sa quarantième session, le 1er novembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/6 intitulée "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales" 1/.

2. Au paragraphe 3 de cette résolution, l'Assemblée :

"Prie le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces pour assurer qu'Israël se conforme sans autre retard à la résolution 487 (1981)."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/40/6.

-----

